

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/09/2017

Dossier complet le :

04/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-5332

#### 1. Intitulé du projet

Extension du camping de la Lette Fleurie sur la commune de Saint-Julien-en-Born

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIBLU France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Simon CRABBE

RCS / SIRET

3 2 1 7 3 7 7 3 6 0 0 0 5 8

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42°a)	Extension du terrain de camping par ajout de 139 (moins de 200) emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs. Nombre total d'emplacements exploités par le camping à terme : 596.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une augmentation du nombre d'emplacements (139) du camping la Lette Fleurie à Saint-Julien-en-Born avec :

- l'ajout de 78 emplacements pour Résidences Mobiles de Loisirs ;
- la création de 61 emplacements nus pour tentes et caravanes ;
- la création de 75 places de parking ;
- l'aménagement d'un bâtiment technique.

Cette augmentation du nombre d'emplacements se réalise sur un terrain en continuité du terrain actuel et des emplacements existants, présentant les mêmes caractéristiques.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'accueil du camping en portant le nombre total d'emplacements de 457 à 596 sur une parcelle comprise dans l'enceinte du camping et classée au PLU en zone loisirs.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le démarrage des travaux est prévu en 2018 avec:

- la création des 75 places de parking;
- la construction du bâtiment technique (300 m<sup>2</sup>).

L'extension du nombre d'emplacements du camping sera quant à lui réalisé courant 2019.

Il n'est pas prévu de défrichement lors de la phase travaux mais seulement l'abattage de quelques sujets. Cet abattage sera accompagné de mesures de reboisement (1 arbre abattu = 1 arbre planté; mise en place de haies le long des emplacements). L'ensemble des emplacements réalisés seront paysagés.

Les emplacements nus pour tentes et caravanes seront raccordés au réseau d'électricité existant.

Les emplacements pour résidences mobiles de loisirs seront également raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement collectif de la commune.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation la zone du projet sera une partie intégrante du camping et sera fréquentée par les usagers.

La fréquentation est estimée en haute saison à 2 384 personnes après aménagement contre 1 828 actuellement (environ 4 personnes par emplacement).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau

Mairie de Saint-Julien-en-Born - Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie de l'extension	37 900 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LA LETTE FLEURIE  
ROUTE DE CONTIS  
40170 SAINT-JULIEN EN BORN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 15 ' 43 " O    Lat. 44 ° 04 ' 55 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :  
Saint Julien en born

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un **regroupement** de ces **données** environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la **cartographie** d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle la plus proche du projet est une ZNIEFF de type 2 "L'ancien étang de lit-et-mixe et le courant de Contis" (720001980) située à environ 350 m à l'est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Julien-en-Born
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site inscrit "Étangs landais nord":(SIN0000200)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est: -FR7200715 "Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe" situé à environ 260 m au sud ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évacuation des matériaux non réutilisables: terre végétale, ...
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enrobé pour la création de la voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de quelques sujets arborés qui seront compensés: à minima 1 arbre abattu = 1 arbre planté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 260 m du site Natura 2000 FR7200715 "Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe" toutefois compte tenu des mesures d'infiltration qui seront mises en place dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du site et donc de l'absence de rejet dans les eaux superficielles (lien entre le site et la zone Natura 2000), aucun impact n'aura lieu sur les habitats et/ou espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des zones naturelles identifiées au 5.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une emprise déjà occupée par le camping mais dont la viabilisation des terrains n'est pas faite. Il n'y a pas de consommation d'espace par rapport à l'existant.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feu de forêt - aléa fort pour l'ensemble du camping Risque tempête
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du camping de 457 à 596 emplacements engendrera des déplacements de véhicules des clients ainsi que des véhicules utilitaires (livraisons). Le trafic sera donc augmenté du fait de l'extension. L'accès principal depuis la route de Contis est préservé. Trois accès reliant la route aux sorties de secours sont déjà existants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux seront sources de bruit (engins de chantier, ...). La fréquentation du site en pleine saison engendrera du bruit mais le site est déjà existant à l'heure actuelle, il s'agit d'une extension.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux engendreront potentiellement et momentanément quelques vibrations liées à la circulation des engins, et l'abattage des quelques sujets arborés.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les nouvelles voiries créées disposeront d'éclairage.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées: infiltration dans des noues/bassins à faible profondeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>les eaux usées du projet seront raccordées au réseau collectif séparatif du camping puis rejoindront le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront produits durant la phase travaux. Ils seront gérés par les entreprises (stockage et envoi vers des sites de traitement appropriés).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus issus des AVIS SUR ETUDE D'IMPACT (site DREAL) sont les suivants :

Milieux aquatiques, littoraux et maritimes

Réhabilitation des digues nord et sud au débouché du courant de Contis - loi sur l'eau - SAINT-JULIEN-ENBORN

Travaux, ouvrage, aménagement rural ou urbain - défrichements

Extension du camping Lous Seurrots - défrichement - SAINT-JULIEN-EN-BORN

Ils sont tous à plus de 4 km du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La mise en place de noues/bassins pour récolter puis infiltrer les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées permettra de restituer les eaux au milieu naturel tout en évitant les débordements à l'aval. Les ouvrages seront de type paysager et à très faible profondeur afin de conserver environ 1 m de sol non saturé entre le fond des ouvrages et le toit de la nappe.

Concernant l'abattage de sujets, à minima 1 arbre sera replanté pour chaque arbre abattu. Entre les emplacements, des haies seront également mises en place.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension de 139 emplacements supplémentaires ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact du fait que:

1. Le projet se situe en dehors de zones écologiques sensibles, il n'engendrera ni la dégradation ni la destruction de la biodiversité existante.
2. La compensation de la destruction des sujets arborés liés au projet par la plantation de nouveaux sujets sera réalisée.
3. Une gestion intégrée des eaux pluviales sera mise en place permettant d'éviter tout dysfonctionnement hydraulique.
4. Le camping dépasse le seuil des 200 emplacements mais a été autorisé avant l'entrée en vigueur du décret "étude d'impact". De ce fait les ouvrages et aménagements existants sont exclus des nouvelles dispositions du code de l'environnement. Seule l'extension de 139 emplacements est prise en compte dans l'analyse du dossier et est sous le seuil des 200.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

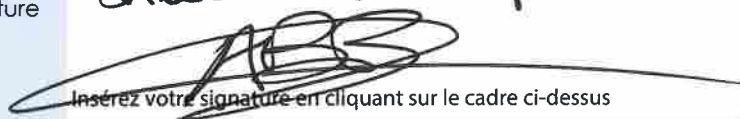


Fait à Pessac

le, 04/09/2017

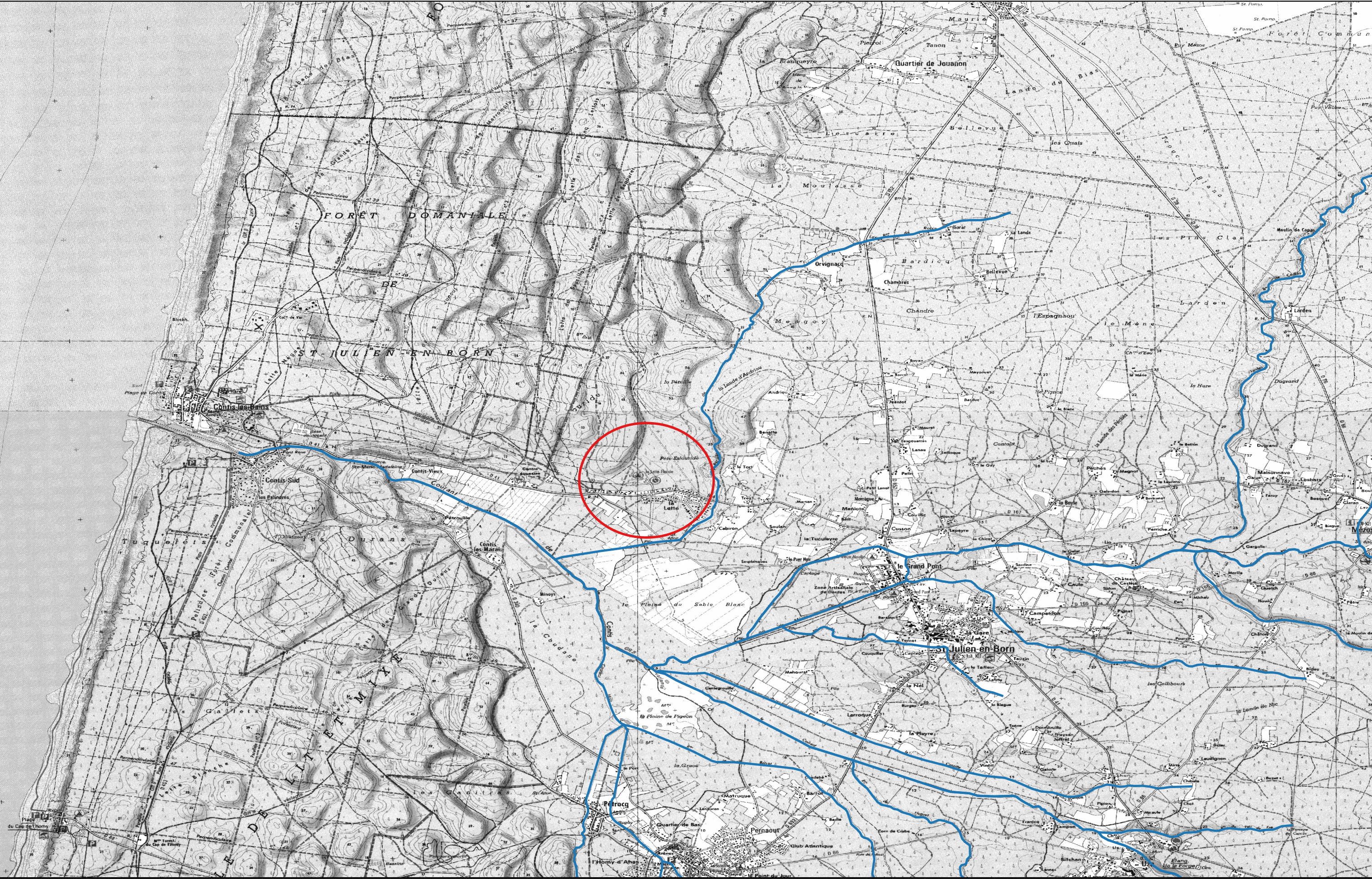
Signature

Alexis BAQUERIN  
Directeur des Acquisitions

  
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**siblu**

Europarc - 10, av. Léonard de Vinci  
33600 PESSAC  
Tél. 05 56 07 90 00 - Fax. 05 56 36 88 92  
RCS Bordeaux 321 737 736  
N° Intracommunautaire FR 73 321 737 736



n° dossier : 17MAT178



Agence Aquitaine  
 2A, Avenue de Berlincau  
 BP 50004  
 31166 ST MEDARD EN JALLES  
 Tél. 05 56 05 62 60  
 Fax. 05 56 05 65 21



Maitre d'ouvrage

Plan de situation  
 Cas par cas

Projet d'extension du camping la Lette Fleurie

Indice A

Plan n°: 1

Date : 12/05/2017

Echelle : 1/25000

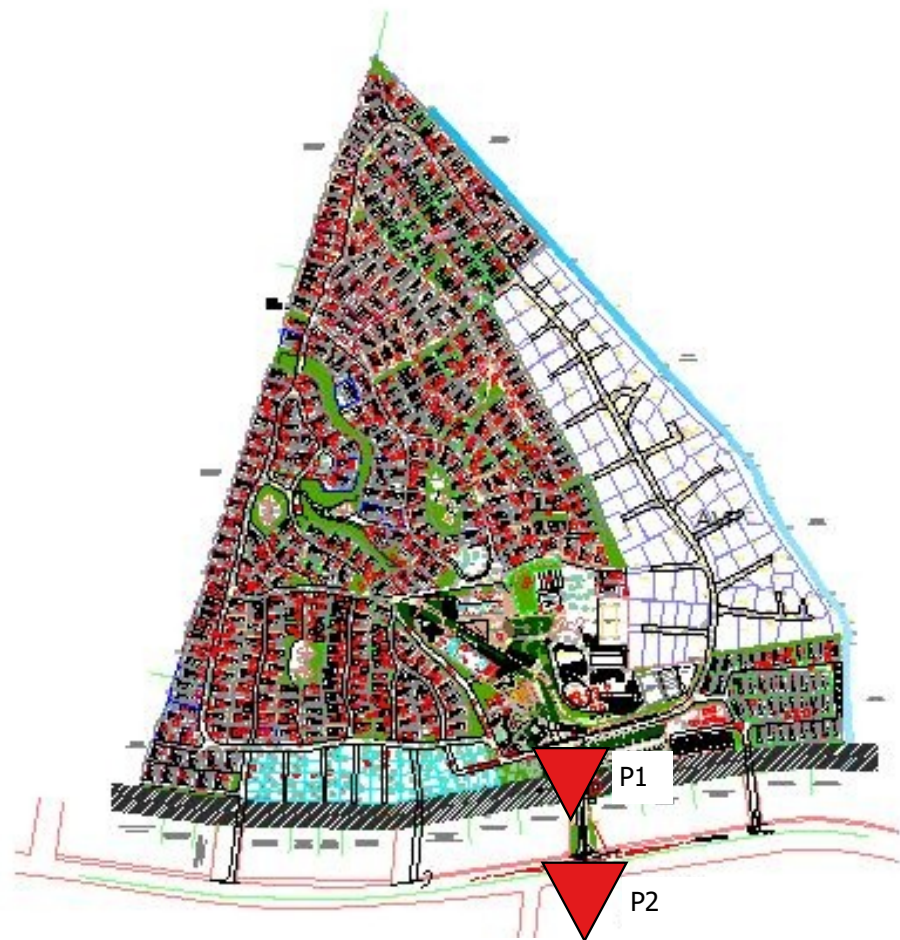


Photo 1 : Environnement proche (entrée du camping)



22.12.2016

Photo 2 : Environnement lointain (route de



Agence Aquitaine  
2A, Avenue de Berlincau  
BP 50004  
31166 ST MEDARD EN JALLES  
Tél. 05 56 05 62 60  
Fax. 05 56 05 65 21



Photographie de l'environnement proche et lointain  
Cas par cas

n° dossier : 17MAT178

Projet d'extension du camping la Lette Fleurie

Indice A

Plan n°: 2

Date : 12/05/2017

Echelle :

# Camping Siblu Les Dunes de Contis

Projet d'extension de 139 emplacements

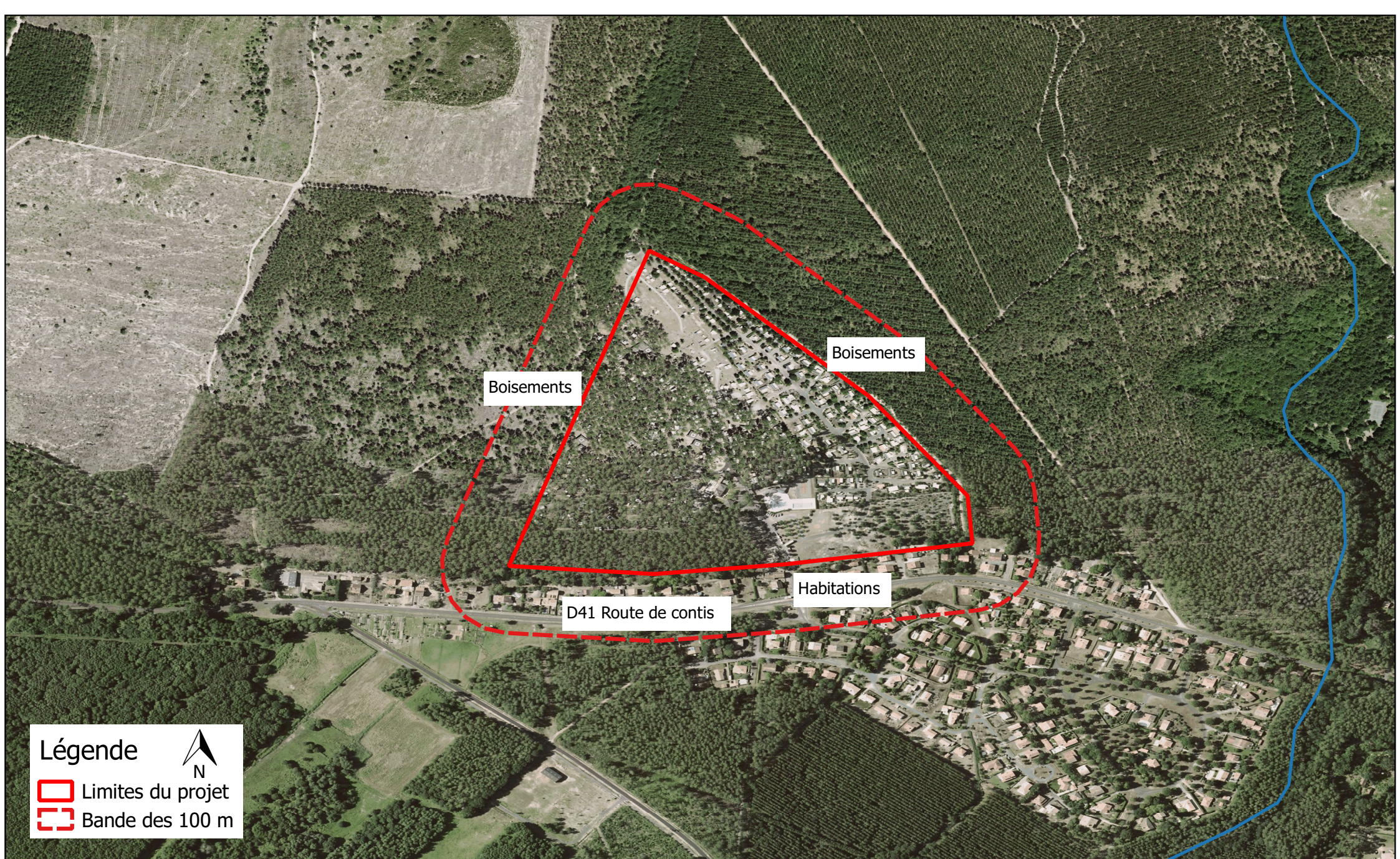


Projet  
d'extension au  
sud de cette  
zone


Zone d'extension de 39  
emplacements destinés à  
accueillir des Résidences  
Mobiles de Loisirs


Zone d'extension de 61  
emplacements nus


Zone d'extension de 39  
emplacements destinés à  
accueillir des Résidences  
Mobiles de Loisirs




**Légende**

 N

 Limites du projet

 Bande des 100 m

 Agence Aquitaine  
 2A, Avenue de Berlinčan  
 BP 50004  
 31166 ST MEDARD EN JALLES  
 Tél. 05 56 05 62 60  
 Fax. 05 56 05 65 21

Maître d'ouvrage  


Plan des abords  
 Cas par cas

n° dossier : 17MAT178	
Projet d'extension du camping la Lette Fleurie	
Indice A	Plan n°: 3
Date : 12/05/2017	Echelle : 1/4000